



Donner des livres en stock

Par **Kanasta**, le **16/09/2014** à **00:18**

Bonjour,
Notre association a fait imprimer en auto édition un livre en 1000 exemplaires. Mais nous ne parvenons pas à vendre ce livre. Il nous en reste plus de 800.
Nous souhaitons donner une centaine d'exemplaires de ce livre à un particulier, qui va, en échange, numériser ce livre, pour en faire un ebook. L'objectif est de donner l'ebook en cadeau bonus avec le livre papier, afin d'inciter à la vente.
Si ça marche, le particulier pourra se rémunérer sur la vente de ces 100 exemplaires. Si ça ne marche pas, nous aurons juste perdu 100 exemplaires qui de toute façon encombrant le garage...
Est-ce légal ? Comment enregistrer ce don de 100 livres dans notre comptabilité ? Est-ce que le particulier peut être membre de l'asso ou est-il préférable qu'il démissionne ?
Merci d'avance,
Cordialement,